



Vente d'un terrain constructible

Par **remy**, le **27/04/2008** à **18:05**

Je possède un terrain de 420m² déclaré constructible mais le maire de ma commune me refuse le droit de le vendre sous prétexte que la maison que l'acheteur y construirait serait trop petite en dimension. mais par contre si je construis cette maison pour moi ou si je donne le terrain là il n'y aura pas de problème. Si j'attends 1 an de plus là il me dit qu'il n'y aura de problème comment cela se fait t'il et qu'elles sont mes recours pour pouvoir vendre mon terrain.